



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juin 2020  
Français  
Original : arabe

---

## Soixante-quatorzième session

Point 4 de l'ordre du jour

### Élection à la présidence de l'Assemblée générale

#### **Lettre datée du 15 juin 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris comme suite à votre lettre datée du 27 mai 2020 concernant l'élection de Volkan Bozkır (Turquie) à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session et aux préoccupations justifiées qui ont été exprimées par les représentants de plusieurs États Membres dans les communications qu'ils vous ont adressées.

Tout en réaffirmant qu'elle cherche à maintenir les meilleures relations possibles avec la Turquie et avec le peuple turc ami et voisin et tout en se déclarant favorable à la voie du dialogue, au service d'intérêts mutuels pour le bienfait des deux peuples ; et conformément aux principes de relations amicales et de bon voisinage entre les États, la République arabe syrienne condamne fermement une fois de plus les agissements du régime d'Erdoğan et ses violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies, à savoir, ces dernières années, les atteintes commises par ses forces à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité de mon pays et l'occupation du territoire syrien ; le soutien à des groupes terroristes, dont les Frères musulmans, l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et aux entités et groupes qui leur sont associés ; le pillage des richesses et des ressources naturelles du peuple syrien ; la propagation de la mort et de la destruction ; une politique de déplacement forcé, de changement démographique et de siège ; l'utilisation de l'eau potable comme arme de guerre contre les civils et, par l'entremise de ses supplétifs terroristes, l'incendie délibéré de vastes champs plantés de blé et d'orge. Il s'agit là de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, pour lesquels le régime d'Erdoğan doit rendre des comptes.

Il est de notoriété publique que les violations commises par le régime turc ne se confinent pas à mon pays. Ce régime intervient également dans les affaires intérieures d'États voisins et d'autres, dans une tentative chimérique de reconstituer le sultanat ottoman, et ses actes criminels s'étendent à des pays comme la Libye, pays vers lequel ce régime a transféré des milliers de combattants terroristes étrangers, tout comme des pays arabes et des États voisins, comme l'Arménie, Chypre et la Grèce.

Le Gouvernement syrien tient à souligner que sa position à l'égard du régime turc n'a rien à voir avec M. Bozkır lui-même. Il attend avec intérêt de le voir



s'acquitter de la responsabilité de présider l'Assemblée générale avec professionnalisme, impartialité et objectivité, tout en empêchant que les travaux de cette importante session, qui marque le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, soient politisés ou déformés au service des intérêts de la Turquie et de ses alliés, fondés sur l'agression et l'intervention, qui sont incompatibles avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**